Marcilly en Villette

Le 23 septembre 2021

REUNION du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

le MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021 à 19 heures,

***Salle des Fêtes-65 rue d'Orléans*.**

Compte-tenu du contexte sanitaire et afin de respecter les gestes barrières, plusieurs recommandations sont à respecter : port du masque individuel durant toute la réunion ; lavage des mains en entrant dans la salle, et autant que nécessaire après vote à bulletin secret ; utilisation d'un stylo personnel ; respect des distances minimales (1mètre) ; gel hydro-alcoolique à disposition. En application de l'article 8 de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021, les mesures suivantes prendront fin le 30 septembre 2021 : possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu ; possibilité de réunion de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes ; fixation du quorum au tiers des membres présents ; possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Hervé Nieuviarts,
Maire de Marcilly-en-Villette.

ORDRE DU JOUR :

1) Budgets
   - Résultat de l'appel d'offres pour l'enfouissement réseaux
   - Décisions modificatives : budget général et budget eau et assainissement
   - Agenda 2022 : participation des annonceurs : 50 € ¼ page – 100 € ½ page
   - Taxe foncière
   - Tarification prêt de la benne
   - Remboursement facture téléphone
   - Remboursement formation CAE
2) Rapports 2020 eau & assainissement
3) Point sur la rentrée : écoles et associations
4) Site internet
5) Adressage la Poste : lotissement La Tuilerie
6) Formation des élus
5) Salon de Peinture & Sculpture 11 et 12 décembre
   - Demande subvention FACC, Attribution prix et commission sur les ventes
6) Questions diverses
   - Noël au Village : samedi 18 décembre

* * * * *

MAIRIE *– Place de l'Eglise – 45240 Marcilly-en-Villette*
Tél. : 02 38 76 10 19 – Fax : 02 38 76 17 52 – E-mail : marcillyenvillette@wanadoo.fr